

Le représentant Couthon donne lecture d'un ouvrage intitulé : «Vœu d'un enfant républicain », lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794)

Georges Auguste Couthon

Citer ce document / Cite this document :

Couthon Georges Auguste. Le représentant Couthon donne lecture d'un ouvrage intitulé : «Vœu d'un enfant républicain », lors de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 491-492;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14440_t1_0491_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

a

[*La Sté popul. de Clermont-Ferrand à la Conv.; s.d.*] (1).

« Représentans d'un peuple libre,

Nos cœurs tout à vous se sont indignés profondément d'entendre la proposition faite dans l'enceinte du temple des loix, d'établir sur ses augustes portiques l'appareil d'une garde qui n'est nécessaire qu'aux tyrans. O combien la dignité immortelle de vos vertus fut aveuglément offensée ! Quoi ! les sauveurs de la patrie, quoi ! les pères de la politique, de la morale, de la liberté publique, les généreux vengeurs de l'humanité à qui les Français de toutes parts se lient avec transport, auroient besoin d'une garde apostée pour les soutenir dans leur carrière !! Non. Il n'appartient qu'aux dominateurs coupables de s'entourer de force et de terreur. Voilà la honte première du règne despotique; c'est ce qui convient au foyer des crimes, au gouvernement anglais... Au contraire, dans une nation libre, les travaux de la vertu inspirés et conduits par le ciel même, portent avec eux une toute puissance qui fait évanouir les tyrans et que les plages les plus lointaines sont forcées de respecter. Citoyens, n'en doutez pas, il est pour vous la garde la plus sûre, la plus belle et la plus imposante aux yeux de l'univers. Ce sont toutes les affections éperdues du peuple entier qui se rallie tendrement autour de vous. C'est le courage dévoué de nos armes que pénètre votre génie électrique, ce sont tous les amis des mœurs et de la liberté que peuvent produire les nations du dehors. La Société populaire de Clermont, dans l'expression universelle du sentiment des Français, vous offre tout ce que peut faire le zèle le plus brûlant, le plus affectueux; elle est à vous sans réserve, mais elle vous honnore trop, pour vous proposer une garde sénatoriale tendante à altérer devant le genre humain, son respect et son admiration qu'ont mérité votre sagesse, votre énergie et votre généreux dévouement. S. et F. ».

RIBEIROUX, ROZIER, LIMET, ABRAHAM (*secrétaires*) [1 signature illisible, (présid.)].
(*Applaudi*).

b

[*La Sté popul. de Billom à la Conv.; s.d.*] (2).

« Citoyens représentans,

Vous avez déclaré qu'appuyés sur les vertus du peuple français, vous ferez triompher la République démocratique. Eh bien, annoncez à l'univers entier que pour vous aider à remplir cet engagement sacré, tous les cœurs des Français ne font qu'un, que tous les bras sont levés pour anéantir ceux qui oseraient s'opposer aux vastes desseins que vous avez conçus.

Il manquait à cette sublime déclaration celle de la reconnaissance de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme; vous avez payé ce tribut à la raison. Qu'ils tremblent donc ces

infâmes matérialistes qui pour entraver la révolution et la rendre haïssable, cherchaient à propager leur feinte croyance et à renverser tout principe de morale; qu'ils frémissent en apprenant que tous les Français rendent hommage à la divinité et que toutes les volontés réunies sont pour la République, une, indivisible et démocratique ».

TEYRAC, H. CROZIER, ROULHAC, PEREIX.

c

[*Les adm. et l'agent nat. de Riom à la Conv.; s.d.*] (1).

« Non, Représentans du peuple, les guinées de Pitt, les scélératesses du parlement britannique, ne viendront point à bout d'exiler la liberté de la France. Tous les monstres qui osent se laisser soudoyer, s'armeront en vain de tous les projets du crime, des attentats. L'Être Suprême veille sur les destinées du peuple libre, du peuple français; il marquera du sceau de l'invulnérabilité toutes ces têtes précieuses qui, dans le Sénat français, dans cet asile saint où repose le salut public, préparent le bonheur des générations, l'anéantissement de tous les tyrans du monde. Gouvernement atroce, toi qui te prétends le régulateur de l'Angleterre, as-tu fini d'user tous les moyens de la perversité de ton cœur ! Tu disputes, tu te débats contre l'agonie de ta vie; elle ne sera pas longue, la vengeance du peuple n'est pas loin. La liberté est plus qu'à son aurore dans toutes les parties du monde. Augustes représentans, encore quelque temps, même ténacité de courage et les droits des peuples n'auront plus de bornes que celles de l'univers.

Il est beau sans doute d'être au poste où la liberté fait des martyrs; mais nouveaux Achilles, vous serez plus que lui hors des atteintes de la mort. Le dieu de la liberté a glacé toutes les armes de la lâcheté et du désespoir. Le salpêtre n'assassine que les monstres, que les esclaves, que les tyrans. Les représentans du peuple qui viennent de rendre un si bel hommage à l'Être-Suprême, à l'immortalité de l'âme, sont chers à la divinité; elle a formé son amour, son affection dans le cœur des français ».

VINCELLET, QUÉRIGNON, HULIN, DUCROHET, CHASSAING, BOUYON, CHOLLET, COUCHOR.

78

Un membre [COUTHON] donne lecture d'un écrit intitulé : *Vœu d'un enfant républicain* (2).

COUTHON : Citoyens, parmi les traits nombreux de civisme qui arrivent au comité de salut public, il en est un qui nous a paru mériter d'être publié. C'est un récit intitulé : « *Vœu d'un enfant républicain* ».

Si, comme on nous l'atteste, et comme nous le croyons, les vérités énoncées par cet enfant

(1) C 306, pl. 1163, p. 24.

(2) C 306, pl. 1163, p. 22.

(1) C 305, pl. 1149, p. 42.

(2) P.V., XXXIX, 188. Bⁿ, 24 prair.; *Débats*, n° 628, p. 337; *J. Fr.*, n° 624; *J. Sablier*, n° 1371.

sont dans son cœur, il mérite de fixer les regards du gouvernement, parce qu'il paraît peu fortuné (1).

[*Vœu d'un enfant républicain*] (2).

« La nature m'a créé, la nature est l'organe immédiat de l'Être Suprême, principe de toutes les vertus : c'est à cet Être seul que je ferai mon adoration; c'est dans mon cœur que j'observerai le culte qui lui est dû, j'écarterai toujours toutes idées contraires à ces principes; j'aurai en horreur le fanatisme, source de l'erreur et des divisions; la vertu sera ma lumière et mon guide; c'est par elle que je serai conduit à la bienfaisance, à l'amour de ma patrie; par elle, je chérirai les loix auxquelles je voue respect et soumission. J'étudierai avec la plus grande attention les droits de l'homme; mon âme en sera profondément pénétrée. Je n'aurai qu'une ambition, elle sera continuelle; ce sera celle de me rendre utile à ma patrie; le bien général sera le mien. Je m'empresserai d'acquérir des talents que je consacrerai entièrement au bien public; j'aimerai l'homme de bien, j'éviterai soigneusement la compagnie des méchants; le pauvre sera mon ami; je n'aurai d'égards pour le riche que ce que la bienséance exigera. Je regarderai la République comme une seule famille; je m'opposerai de toutes mes forces à tout ce qui pourra troubler l'ordre social; j'honorerai mon père et ma mère; j'écouterai toujours avec respect et soumission ce qu'ils me prescriront pour le bien; j'honorerai également la vieillesse; je vivrai et mourrai en vrai Républicain ».

Par Douette, Maître de pension.

La Convention nationale en ordonne la mention honorable et l'insertion au bulletin.

79

Un membre [COUTHON] annonce que les pouvoirs du comité de salut public sont expirés; sur quoi la Convention nationale proroge pour un mois les pouvoirs du comité de salut public (3).

(*vifs applaudissements*).

80

ÉTAT DES DONNS (*suite*) (4)

a

Le citoyen Fenigau, agent national du district de Cité-Sur-Aulne, département du Finistère, a envoyé une décoration militaire.

(1) *Mon.*, XX, 699.

(2) C 306, pl. pl. 1163, p. 21; *J. Univ.*, n° 1663.

(3) P.V., XXXIX, 188. Décret n° 9462. Bⁱⁿ, 22 prair., (2^e suppl^é); *J. Perlet*, n° 626; *M.U.*, XL, 349; *Débats*, n° 628, p. 338; *J. Sablier*, n° 1371; *J. Fr.*, n° 625; *Rép.*, n° 174; *Mon.*, XX, 699; *Ann. R.F.*, n° 193; *C. Eg.*, n° 661; *Audit. nat.*, n° 626; *J. S.-Culottes*, n° 481.

(4) P.V., XXXIX, 407.

b

L'administration du district de Lodève, département de l'Hérault, a envoyé une décoration militaire.

c

La société régénérée des jacobins de Sarre-Libre a envoyé, pour les frais de la guerre 120 liv. en assignats.

d

La société populaire de Pont-Audemer a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme de 860 liv. en assignats.

e

La société populaire de Beaujeu a envoyé, pour les frais de la guerre, 375 livres en assignats, au nom du citoyen Laroche, de la commune d'Arroux, district de Beaujeu.

f

Le citoyen Faucon, pharmacien de première classe, à l'hôpital de la Montagne, à Port-Solidor, a envoyé 100 liv. en assignats, pour les frais de la guerre.

g

Le conseil-général du district de Reims a envoyé 15 décorations militaires.

h

Un anonyme a fait déposer deux médailles de la fédération de 1790.

La séance est levée à cinq heures (1).

Signé: P.A. LALOI, *ex-président*; CARRIER, FRANCASTEL, LESAGE-SENAULT, CAMBACERES, MICHAUD, BRIEZ, *secrétaires*.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

81

L'agent national du directoire du district de Loches, département d'Indre-et-Loire, annonce que les biens d'émigrés, estimés 874,586 livres ont été vendus 1,581,013 livres et que le directoire a déjà adjugé pour 4.756,670 livres de biens retirés des mains du ci-devant clergé (2).

(1) P.V., XXXIX, 189. [...levée à trois heures trois quarts » (C. Eg., n° 661)].

(2) Bⁱⁿ, 22 prair., (1^{er} suppl^é).